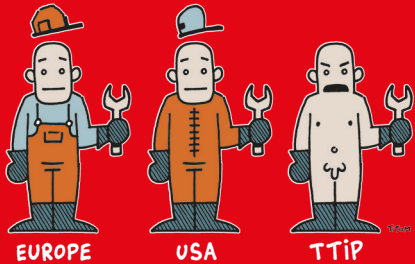


6 BONNES RAISONS DE DIRE NON



AU TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA (CETA)

ET AU TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES USA (TTIP)



L'Union européenne a négocié avec le Canada un Traité de commerce qui doit encore être approuvé par les Etats membres et le Parlement européen. Les négociations d'un Traité de commerce avec les USA sont encore en cours.

Le but de ces Traités transatlantiques est de libéraliser le commerce des marchandises et des services, et de protéger les investisseurs privés. Il s'agit de réduire un peu plus les tarifs douaniers et de modifier les réglementations considérées comme des entraves au libre commerce. Tout cela en échange de promesses de croissance et d'emploi.

Pourtant ...

#1

UN DANGER POUR NOTRE CROISSANCE ÉCONOMIQUE, NOS EMPLOIS ET NOS SALAIRES !



Les études de la Commission européenne sur le CETA prévoient une augmentation du salaire médian de maximum 2 € par mois en Europe. Mais une étude universitaire indépendante sur le TTIP prévoit, quant à elle, une **perte annuelle de revenu de 3.400 à 5.550 € par travailleur** et une **suppression de 600.000 emplois en Europe.**

#2

UN DANGER POUR LA DÉMOCRATIE ET LE DROIT DU TRAVAIL



Toute réglementation, existante ou nouvelle, pourra être considérée comme une entrave au « libre commerce ». **Les réglementations qui protègent les travailleurs (droit de grève, santé et sécurité sur le lieu de travail, conventions collectives, ...)** risquent donc d'être affaiblies.

Comment ?

1. Les législations entre l'UE et les USA/Canada pourront être modifiées, voire harmonisées... mais le seront-elles **vers le haut ou vers le bas** ? Les investisseurs privés, peu soucieux de la santé et de la sécurité au travail, participeront en tous cas à cette négociation.

2. **Les entreprises auront le droit de poursuivre les États devant un tribunal « parallèle » si certaines réglementations du travail ou CCT ne leur conviennent pas.** Une entreprise privée étrangère pourra ainsi obtenir de lourdes amendes versées par les Etats.

Les intérêts économiques privés risquent de primer sur l'intérêt général.

#3

UN DANGER POUR L'ENCADREMENT SOCIAL DES MARCHÉS PUBLICS



Le droit des autorités publiques de conditionner l'attribution des « juteux » marchés publics à des entreprises privées au respect de la législation sociale et fiscale ou environnementale est fortement compromis.



FGTB

Ensemble, on est plus forts

#4

UN DANGER
ACCRU
DE DUMPING
SOCIAL



Le Canada et les USA n'ont pas ratifié certaines Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, notamment celles sur les libertés syndicales et le droit à la négociation collective. Et les employeurs américains ont parfois développé des pratiques antisyndicales agressives.

La violation des normes fondamentales de l'OIT mettra les travailleurs encore plus en concurrence.

Le mouvement syndical a plaidé pour inclure dans ces traités des clauses sociales fortes et réclame la possibilité d'introduire un recours juridique en cas de violation des normes de l'OIT et de prévoir des sanctions. Mais la Commission refuse de défendre cette proposition.

#5

UN DANGER
POUR LES
SERVICES PUBLICS
ET D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL



Le CETA et le TTIP vont conduire à davantage de libéralisation et de privatisation des services publics (eau, santé, transports en commun...). La Belgique aura l'obligation de laisser un opérateur canadien ou américain offrir un service « sur notre marché ». Au nom de l'égalité de traitement, elle devra en plus le subsidier de la même manière que les services publics belges.

Ainsi la libéralisation met en péril les finances publiques, ce qui risque de conduire soit à la privatisation, soit à de fortes économies budgétaires, en ce compris dans certains secteurs de la Sécurité sociale tels que les soins de santé.

#6

UN DANGER
POUR
LA RÉGULATION
FINANCIÈRE



La régulation pour prévenir toute nouvelle crise financière et son cortège d'austérité budgétaire et de régression des droits des travailleurs, sera rendue quasiment impossible.

Le CETA introduit des limitations au droit de réguler qui peuvent rendre difficile ou impossible d'imposer une séparation des activités de dépôt et d'investissement, de limiter la taille des institutions financières et/ou le nombre d'actions dans les mains d'investisseurs étrangers dans le capital des institutions financières.



POUR TOUTES CES RAISONS :

- La Belgique ne doit pas donner son accord à la Signature du CETA. Nos parlementaires ne doivent pas non plus marquer leur accord avec ce traité.
- La Belgique ne doit pas marquer son accord avec la poursuite des négociations du TTIP sur base du mandat actuel.

REJOINS-NOUS
LE 20 SEPTEMBRE
POUR STOPPER TTIP & CETA !

Pour protéger nos droits, nos emplois,
notre santé, notre planète,
notre alimentation, notre démocratie.

MANIFESTATION NATIONALE
+ GRAND REMPART HUMAIN
+ FÊTE AUX ALTERNATIVES

À Bruxelles, quartier européen
(rue de la Loi - Schuman), dès 17h.

E.R. : Rudy De Leeuw, FGFB - rue Haute 42, 1000 Bruxelles - 1648



FGFB
Ensemble, on est plus forts